atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

WWW.ATIP67.FR
03 88 76 67 03

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Hôtel de la CEA - Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9

2021

DE GRANDS CHANGEMENTS EN PRÉPARATION POUR LES TERRITOIRES

Un bref regard sur l'année passée nous ramène inévitablement à la crise sanitaire et à ses conséquences sur la vie des territoires et des services des collectivités.

L'année a commencé de manière très inattendue avec, en mars-avril 2021, une hausse exceptionnelle de la charge d'instruction de la mission ADS. Le volume des dossiers à instruire a quasiment doublé sur l'ensemble de l'ATIP (+80%). Cet afflux hors normes de dossiers a concerné principalement les déclarations préalables de travaux, les habitants ayant à cœur d'améliorer leur habitat suite aux confinements successifs de l'année 2020. Les équipes de l'ATIP ont dû absorber cette charge et la pression exercée par les demandeurs en priorisant l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme sur les autres activités de conseil et d'accompagnement.

En fin d'année, la charge de la mission ADS était toujours très élevée avec un dépassement de plus d'un tiers de la charge par rapport aux années précédant la crise sanitaire, sans compter le pic de fin décembre causé par l'échéance de la RE2020. C'est un bon signe pour notre économie et notre artisanat, mais cela demande aux collectivités de s'adapter à ce changement, qui n'est d'ailleurs pas le seul…

En effet, l'année 2021 aura aussi été l'année de la préparation au passage à la dématérialisation de l'instruction ADS. Depuis le 1er janvier 2022, les administrés, les professionnels de la construction et les notaires peuvent déposer leurs demandes via un portail de dépose en ligne (un télé-service), qui leur permet de suivre à tout moment l'avancement de l'instruction de leurs dossiers. L'ATIP s'est très fortement engagée dans le chantier Démat'ADS conduit par l'État, afin que toutes les communes et les acteurs techniques et administratifs impliqués dans le domaine de la construction puissent en bénéficier.

Le changement se profile également dans la manière d'aménager le territoire. La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 pose de nouvelles obligations en matière de maîtrise de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Elle trace la trajectoire vers un objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) d'ici 2050. Cela suppose de transformer la manière d'accompagner et planifier les évolutions du territoire par une plus grande maîtrise exercée par la puissance publique. Un nouveau modèle d'aménagement est à inventer, fondé sur le recyclage urbain afin de préserver, voire régénérer, les ressources naturelles et environnementales tout en donnant les moyens aux territoires de développer leurs atouts économiques et la qualité de leur cadre de vie en réponse aux besoins des habitants. C'est un beau défi à relever ensemble et avec les compétences rassemblées dans le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace !

L'ATIP s'engage d'ores et déjà sur cette voie, au travers différentes missions d'études comme par exemple : l'aide à la mise en œuvre d'une vision stratégique du développement économique du territoire avec l'élaboration de Schémas directeurs des zones d'activités (en 2021, avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, en partenariat avec l'ADIRA et l'EPFA), le suivi et le bilan de la mise en œuvre des PLUI (en 2021, avec les Communautés de Communes du Pays de la Zorn et du Pays de Niederbronn), la communication aux communes des tableaux de bord de l'instruction ADS permettant un suivi des autorisations d'urbanisme délivrées, etc.

2021 a également été une année fructueuse pour les autres missions de l'ATIP. La mission formation commence à bien se faire connaître, en atteste une participation en forte hausse. La mission paie a également rencontré un grand succès grâce à la nouvelle offre de paie à façon qui en quelques mois a suscité une vingtaine d'adhésion, et avec la mise en place de la DSN mensuelle. La mission gestion des listes électorales a accompagné en 2021, les communes lors de la tenue des élections départementales et régionales. Enfin l'ATIP a poursuivi ses travaux de partage de la connaissance avec ses membres, notamment au travers de la mission information géographique, ainsi que ses travaux préparatoires au développement de nouveaux services.

L'année 2021 aura donc été une année riche et intense pour l'ATIP et ses membres. Je suis très honorée d'en avoir été élue Présidente et de la confiance qui m'est accordée. Je trouve une ATIP dynamique et pleine de projets, fondamentalement mue par le désir de faire au mieux pour servir les collectivités et développer leur capacité à agir. Je me réjouis de poursuivre ce chemin passionnant avec vous !

***Isabelle Dollinger**, Présidente de l'ATIP*

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

ZOOM PROJETS

2021

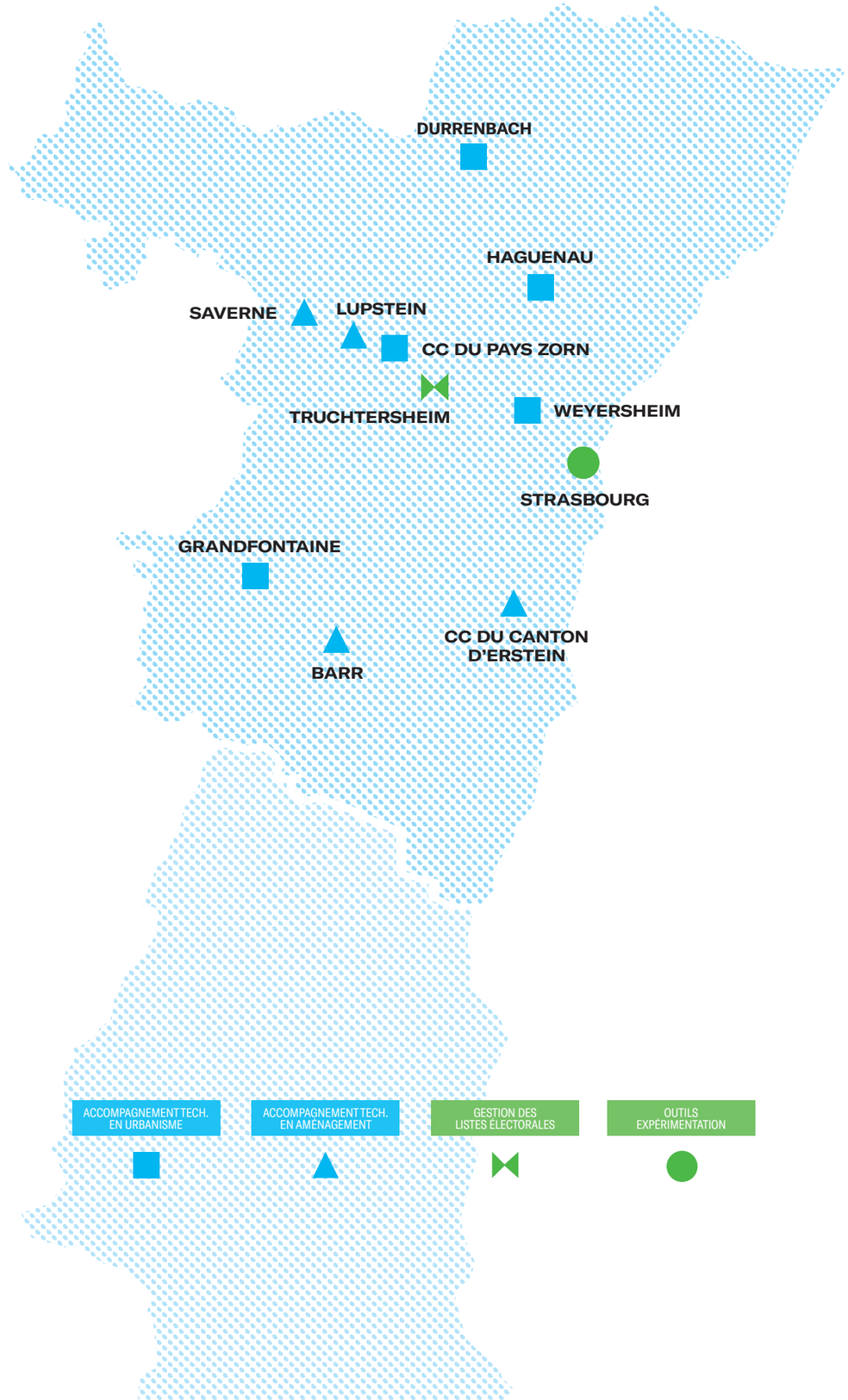

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Convention de mission CeA

- **Volet 1 : Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace**
- **Volet 2 : Accompagnement des services de la CeA**
- **Volet 3 : Solidarité territoriale en appui aux collectivités**

L 'ATIP accompagne ponctuellement ou sur la durée les services de la CeA dans la mise en œuvre de leurs missions, démarches et grands projets opérationnels. En 2021, l'ATIP a ouvert son champ de proposition sur le périmètre alsacien. Elle a été sollicitée par exemple, sur la mise en œuvre du « Plan arbre », sur les études de développement du massif du champ du feu, sur la faisabilité de projets routiers ou d'itinéraires cyclables (autres exemples, voir les zoom ci-après).
Elle apporte également une expertise juridique pointue comme par exemple sur les impacts de la loi Climat et Résilience dans les documents d'urbanisme, les opérations d'aménagement et les politiques publiques.
Elle répond à tout questionnement en amont des permis de construire ou des opérations d'aménagement pour donner de la visibilité sur les procédures à conduire et faciliter la mise en œuvre des projets.
Elle a par ailleurs poursuivi ses missions de fond, de collecte, mise à jour et mise en forme des données environnementales pour le compte de la CeA, et son chantier d'exploitation des données issues de cart@DS.

ZOOM : Opération de renouvellement urbain du quartier des Mésanges à Schirmeck

Depuis 2015, La Ville de Schirmeck a décidé de mener à bien un projet de revitalisation du Quartier des Mésanges par une opération de renouvellement urbain inscrite dans le dispositif Quartier + de la CeA. Les objectifs principaux du projet sont de remplacer les logements vétustes et inadaptés, de diversifier les typologies d'habitat et de requalifier les espaces extérieurs pour revaloriser l'image du quartier et le reconnecter au centre-ville.
La multiplicité des partenaires sur le site et la diversité des projets connexes ont rendu nécessaire la recherche d'un prestataire pour l'assister dans le pilotage du projet global dans ses dimensions techniques (planification et coordination), financières (subventions) et humaines (concertation).
La CeA, co-porteur de l'opération, a sollicité l'ATIP pour l'assister au cours des procédures liées à cette recherche.

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

Assistance au pilotage et à la mise en œuvre technique et financière :

- Cadrage et pré-définition du projet
- Définition des missions du prestataire
- Élaboration des pièces techniques de la consultation
- Participation à l'élaboration des dossiers de subvention
- Suivi de la consultation (au cours de l'année 2021)
- Participation au comité technique du projet

ZOOM : Étude pour le réaménagement du chemin de halage du Canal de la Marne au Rhin à Saverne

Dans le cadre du programme d'investissement du Plan Territoires Connectés et attractifs 2020-2021, la CeA poursuit la mise en œuvre du Plan vélo du Bas-Rhin. En complément de la réalisation des itinéraires cyclables structurants reliant entre eux les principaux pôles du Bas-Rhin, il est prévu de développer le maillage et l'interconnexion des itinéraires cyclables. Dans ce cadre, les services de la CeA s'appuient sur les analyses de l'ATIP pour approfondir la faisabilité des trois liaisons cyclables suivantes : Hattmatt – Dossenheim sur Zinsel, Wimmenau - Ingwiller, Ottwiller – Petersbach - La Petite Pierre.

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Étude de la compatibilité des 3 projets d'itinéraires cyclables au regard des dispositions du PLUi en vigueur et des enjeux environnementaux locaux
- Identification des procédures réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des projets dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et du droit des sols

ZOOM : Étude « Mobilité et déplacements » autour de Saverne

L'ATIP accompagne la CeA qui intervient en appui à cinq collectivités du Territoire Ouest (Communauté de Communes du Pays de Saverne, Communes de Steinbourg, Saverne, Monswiller et Otterswiller), dans la réalisation d'une étude portant sur la mobilité et les déplacements autour de Saverne. L'objectif de cette étude est de permettre aux élus de partager un diagnostic sur les problématiques de mobilité rencontrées à l'échelle de chaque commune comme à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Elle offre également l'occasion d'analyser plus dans le détail certains sites clefs afin de définir ensemble des stratégies d'aménagement cohérentes et coordonnées.

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Réaliser un diagnostic territorial illustré de cartographies
- Gérer l'animation et la gouvernance des élus à travers un COPIL
- Produire un support d'aide à la décision pour les suites à donner sur les sites clefs

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT

Commune de Lupstein

Accompagnement technique en aménagement pour l'extension du cimetière de Lupstein et l'aménagements de ses abords

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Aider la Commune à la définition des enjeux et du programme
- Recruter l'équipe de maitrise d'œuvre adaptée
- Piloter le projet, tenir les échéances, animer les réunions pluridisciplinaires
- Garantir la conformité des autorisations d'urbanisme nécessaires à l'aboutissement du projet

CRÉDIT PHOTO – ©ALBA URBA

Histoire du projet

L'ATIP a accompagné la commune de Lupstein dans son projet d'extension du cimetière, mené en parallèle de sa modification du PLU. Ce dernier se situe au centre du village, au pied de l'église paroissiale, à proximité immédiate de l'ossuaire protégé au titre des monuments historiques. L'équipe municipale a bénéficié du soutien et de l'expertise de l'ATIP pour définir le programme ambitieux de ce nouveau cimetière à l'articulation entre le village ancien et un nouveau quartier, travailler son intégration et la valorisation du site existant ainsi que de ses abords, et répondre aux besoins des habitants en matière d'offres funéraires. Sur ses conseils, la commune a recruté une équipe pluridisciplinaire compétente qui a été suivie dans l'élaboration de toutes les phases du projet, avec les partenaires (DRAC, ABF, CeA,...) comprenant également la préparation des autorisations nécessaires et la recherche de subventions.

« Un projet partenarial d'intégration et de valorisation patrimoniale »

Le mot du Maire

M. Denis REINER

« Dépourvue de services techniques à même de conduire ce projet, la Commune a été accompagnée par l'ATIP pour toutes les phases nécessaires à la réalisation de l'extension. L'ATIP nous a apporté une réelle valeur ajoutée en termes de pilotage d'opération. Les échanges réguliers ont permis d'intégrer tous nos besoins pour mener à terme ce projet, que nous prenons en gestion en cette fin d'année 2021. »

Chiffres clés

> Nombre d'habitants : 800
> Coût total de l'opération : 575 000 €
> Durée du projet : 3 ans

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Mission d'assistance relative à la mise en œuvre et au suivi du PLUI du Pays de la Zorn

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Extractions ciblées et mise en perspectives des données issues du logiciel Cart@DS
- Collecte de données du territoire auprès des partenaires
- Réalisation du bilan de la mise en œuvre du PLUi et mise en perspective
- Préparation du support fil conducteur du débat annuel des élus communautaires
- Animation de la réunion et rédaction de la synthèse du débat annuel

MISSIONS DES PARTENAIRES

- Transmission des données (CeA pour chiffres du PDH et projets CeA)
- Intervention lors du débat (SCOTERS)

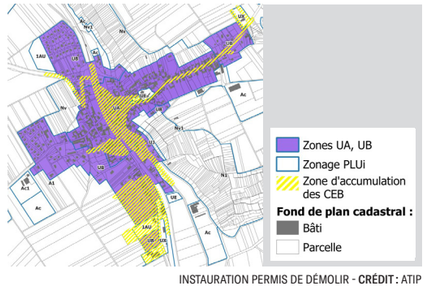

INSTAURATION PERMIS DE DÉMOLIR - **CRÉDIT :** ATIP

Histoire du projet

Le PLUi du Pays de la Zorn a été approuvé en décembre 2019. Fin 2020, la CdC a souhaité établir un premier bilan de sa mise en œuvre dans le cadre du débat annuel qui doit être mené pour les EPCI à fiscalité propre compétents en PLU. L'ATIP a préparé et présenté les éléments permettant d'alimenter le débat des élus ; les élus ont pu échanger autour de l'actualité juridique en matière d'aménagement et d'urbanisme, l'applicabilité notamment des règles du PLUI, la dynamique de construction du territoire au regard de l'armature urbaine et des objectifs de développement inscrits dans le PLUI. Ils ont porté un regard sur les DIA, les taxes d'aménagement, la mise en œuvre du PDH, et des projets menés sur le territoire par la Communauté de Communes.

« Suivre et accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PLUI : un enjeu de performance de l'action publique »

Le mot du Président

de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

M. Bernard FREUND

« L'ATIP a été à nos côtés pour l'élaboration du PLUi. Egalement partenaire des communes en ADS, elle est bien placée pour mettre en perspective cet outil de planification avec les effets produits en ADS.
Les échanges riches et partagés entre élus, nous permettent de conforter une démarche d'amélioration continue dans la mise en œuvre de notre projet de territoire. »

Chiffres clés

> 16 256 habitants (chiffres INSEE)
> 20 communes du Canton de Bouxwiller
> 15 communes de moins de 500 habitants
> Superficie (en km²) = 120.2
> Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2015 = 133

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT

Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Élaboration partenariale d'un schéma directeur de l'aménagement économique

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Lecture du développement économique du territoire
- Recensement et caractérisation des potentiels fonciers du territoire en matière d'activités
- Construction d'éléments programmatiques à partir des besoins et des potentiels
- Animation des élus, aide à la décision et à la définition d'une stratégie de développement

Histoire du projet

Suite aux élections municipales, les nouvelles équipes d'élus ont souhaité améliorer leur connaissance de l'activité économique sur le territoire et mieux appréhender leurs marges de manœuvre pour l'avenir. En particulier, elles souhaitaient faire un point précis sur leur potentiel foncier disponible. Après le partage avec les élus d'éléments d'inventaire et de bilan, la démarche s'est orientée vers une dimension plus prospective. L'objectif était de partager une vision du développement territorial des activités économiques dans un contexte de maîtrise de la consommation foncière et de se doter d'outils opérationnels permettant la mise en œuvre des stratégies mises à jour pour les différents sites. Démarrée début 2021, la démarche a intégré la tenue d'ateliers participatifs et d'échanges avec les communes et les entreprises. L'approbation du schéma directeur est prévue début 2022 ; elle permettra la mise en avant d'une vision consolidée sur laquelle s'appuieront les échanges avec le SCOTERS en cours de révision.

« Une démarche partenariale visant la définition d'une stratégie de développement économique »

CRÉDIT PHOTO : NICOLAS LAVAUD

Le mot du Vice-Président

M. Jean-Pierre ISSENHUTH

« Lorsqu'en 2020 j'ai pris mes fonctions de Vice-Président, m'est rapidement apparue la nécessité de réaliser un schéma directeur des zones d'activités économiques. La poursuite efficace de la commercialisation de terrains pour l'accueil et le développement d'entreprises est un enjeu majeur pour l'avenir de notre territoire. Aux côtés de l'ADIRA et de l'EPFA, l'ATIP a su nous apporter toute sa maîtrise technique et son savoir-faire. Son accompagnement a été indispensable et précieux dans cette démarche. »

Chiffres clés

> 28 communes
> environ 49 000 habitants
> 18 communes accueillant des zonages d'activités
> 35 sites d'accueil d'activités

CONSEIL EN URBANISME

Commune de Grandfontaine

Élaboration de la carte communale

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Recherche d'un prestataire
- Suivi de la reprise du projet par le prestataire
- Droit d'initiative et modalités de la concertation
- Organisation de l'enquête publique et approbation

MISSIONS DU PRESTATAIRE TERRITOIRE-PLUS

- Intégration de la Loi Montagne
- Évaluation environnementale
- Constitution des documents de la carte communale

Histoire du projet

Suite à une première démarche non aboutie, la Commune de Grandfontaine a sollicité les services de l'ATIP afin de l'accompagner dans l'élaboration de sa carte communale. La Commune de Grandfontaine était sous le régime de la constructibilité limitée depuis 2016 et a souhaité reprendre la main sur l'urbanisation en élaborant un document en cohérence avec les spécificités de son territoire.

L'enjeu de cette procédure singulière était de pouvoir combiner les dispositions des Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement avec une réalité du terrain complexe, liée au relief important du ban communal et à ses nombreuses mesures de protection, dont notamment celles édictées par la loi Montagne.

« Élaboration d'une carte communale en loi Montagne »

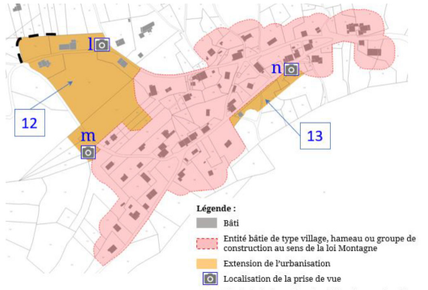

CRÉDIT — TERRITOIRE-PLUS

Le mot du Maire

M. Philippe RÉMY

« Suite à un premier refus, pour mettre toutes les chances de notre côté, nous avons choisi de nous tourner vers l'ATIP et le bureau d'études Territoire Plus, qualifiés dans le domaine de l'urbanisme. L'ATIP a été d'un grand soutien tout au long de la procédure, notamment dans la transmission des informations, le suivi administratif et le respect des délais. En associant dès le départ tous les acteurs, les agents de l'ATIP ont ainsi construit un dossier solide. Méthodiques, réactifs et disponibles, leur prestation a répondu à toutes nos attentes et a abouti à l'approbation de notre carte communale le 24/08/2021. »

Chiffres clés

> Superficie : 39,52 km²
> 410 hab. (INSEE 2016)

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Commune de Weyersheim

Délimitation du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du monument historique

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Conseil amont pour engager une réflexion sur la modification du périmètre de protection
- Accompagnement de la Commune auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)
- Pilotage de la procédure en concertation avec les services de l'ABF
- Suivi de l'étude en lien avec la transformation en cours du POS en PLU
- Appui méthodologique et aide à la décision

Histoire du projet

L'église Saint-Michel à WEYERSHEIM est classée monument historique. Ce monument génère un périmètre de protection des abords (PDA) à l'intérieur duquel tous les projets de construction sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. La loi ELAN a ouvert à l'autorité compétente en PLU la possibilité de prendre l'initiative (antérieurement réservée à l'ABF) de créer ou modifier ce périmètre. Forte des réflexions engagées dans le cadre de la révision du POS en PLU, la commune a saisi cette opportunité et s'est engagée avec le soutien de l'ATIP dans une démarche en collaboration avec l'ABF, qui a permis de préciser les enjeux, de définir une méthodologie de travail pertinente et d'élaborer un projet de PDA partagé. Celui-ci a été validé en conseil municipal et sera soumis, avec le projet de PLU, à enquête publique en 2022.

« Une complémentarité entre les procédures d'urbanisme et de protection patrimoniale »

ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MICHEL (1791) - CRÉDIT : FONDATION DU PATRIMOINE

Le mot du Maire

Mme. Sylvie ROEHLLY

« L'équipe municipale a souhaité s'engager dans l'élaboration d'un PDA afin de donner plus de cohérence au périmètre défini jusqu'à présent à 500 mètres autour de l'église Saint-Michel. L'ATIP, qui nous accompagne avec rigueur pour l'élaboration de notre PLU depuis plusieurs années, a mené cette nouvelle mission dans un délai contraint avec une grande efficacité. En étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, leurs conseils avisés nous ont permis d'œuvrer pour une meilleure mise en valeur et préservation de notre patrimoine bâti. »

Chiffres clés

> 3 412 habitants (2020)
> Coût des études de maîtrise d'œuvre : 3 900 € (mutualisation avec le projet de PLU)

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Commune de Durrenbach

Étude du potentiel de densification du tissu urbain

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Cartographie des dents creuses
- Qualification des potentialités de terrains constructibles pour l'habitat
- Croisement avec les réseaux
- Étude du potentiel dans le bâti existant (logements vacants et bâti mutable)

Histoire du projet

La Commune de Durrenbach a le projet d'aménager une zone AU dans le cadre d'une opération d'habitat. Avant de s'engager dans ce projet d'extension urbaine, les élus ont souhaité partager une lecture des potentialités de densification du tissu bâti existant afin de s'inscrire dans les orientations du SCOT sur la maîtrise de la consommation foncière. Il s'agissait notamment de sécuriser les acquisitions foncières à venir. L'ATIP a réalisé l'étude du potentiel de densification qui consiste à identifier, puis à classer les parcelles en fonction de la facilité ou au contraire de la complexité de leur aménagement, et en identifiant les préalables nécessaires à la construction (division, accès, réseaux…). Cette étude apporte ainsi aux élus une connaissance qualitative, quantitative et actualisée du potentiel constructible de leur commune.

« Mieux connaitre son potentiel foncier pour anticiper »

CRÉDIT – ATIP

Le mot du Maire

M. Damien WEISS

« Cette étude, très précise et riche en informations, nous permet de nous projeter, d'orienter nos décisions en matière d'urbanisme afin de répondre à nos concitoyens objectivement sur nos choix politiques concernant le développement du village. Elle nous donne une vision globale de notre potentiel constructible et nous a permis de sécuriser notre projet d'acquisition foncière en zone 1AUH, inscrite dans notre actuel PLU. »

Chiffres clés

> 1,22 hectares mobilisables
> 1 079 habitants
> 5,30 km²

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Communauté d'Agglomération de Haguenau

Suivi et gestion des PLU dans le temps, en complémentarité des services

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Accompagnement technique
- Études en régie
- Procédures
- Conseil

Histoire du projet

La Communauté d'Agglomération de Haguenau issue de la fusion au 1er janvier 2017 de quatre intercommunalités doit faire face au double défi de construire son futur PLUi et de faire vivre dans le même temps les différents documents d'urbanisme en vigueur. Positionnée dans le prolongement des services de la CAH, l'ATIP a été missionnée pour l'élaboration des PLU de Bernolsheim, Bilwisheim, pour des modifications de PLU, à Mommenheim, Krautwiller ou de PLUi à Schweighouse-sur-Moder et environs, pour des mises à jours des PLU ou encore pour la transformation des documents d'urbanisme au format CNIG.
Le conseil de l'ATIP a par ailleurs porté sur le financement de l'aménagement.
En maitrise d'œuvre des études ou en accompagnement, l'ATIP adapte ses modes d'intervention afin de fournir un travail complémentaire à celui accompli par les agents de la CAH dans le cadre d'un partenariat efficace.

« Accompagner en complémentarité des services de la collectivité »

CRÉDIT : ATIP

Le mot du Vice-Président

M. Jean-Lucien NETZER

L'ATIP est essentielle dans le réseau d'ingénierie pour notre territoire. Elle apporte son expertise dans le cadre des missions d'assistance et d'accompagnement pour l'élaboration des documents d'urbanisme, de conseils aux élus et apporte les outils d'aide à la décision de façon objective. Mais ses services se déclinent également dans les fonctions plus opérationnelles des communes à savoir l'instruction des permis de construire dans un partenariat toujours constructif avec les élus et les services. Trente-quatre communes de la CAH font appel à l'ATIP pour cette mission.

Chiffres clés

> 96 000 habitants
> 36 communes
> 9 missions en urbanisme en 2021

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Communes membres de l'ATIP concernées par une mise à jour du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Vérification de la cohérence entre les pièces du document d'urbanisme et celles du PPRI
- Vérification de l'impact du PPRI sur les différentes pièces du document de planification
- Définition de procédures éventuelles d'évolution du document d'urbanisme à mettre en œuvre

Histoire du projet

Suite à l'approbation d'un Plan de Prévention du Risque Inondation, les services de l'État saisissent les Communes pour la mise à jour de leur document d'urbanisme. Le PPRI est une servitude d'utilité publique et cette mise à jour a un impact fort sur la constructibilité des parcelles concernées. Il est très important d'établir une cohérence entre les prescriptions du PPRI et celles du document d'urbanisme en vigueur afin de donner une parfaite lisibilité de la constructibilité des sols aux porteurs de projet. Aussi, l'ATIP propose aux Communes, au titre de ses missions d'accompagnement technique, d'établir une analyse du document d'urbanisme en lien avec le risque inondation et des conséquences du PPRI sur ce dernier. L'analyse permet d'identifier la procédure d'évolution du PLU à mettre en œuvre et les documents composant le PLU à faire évoluer.

« Une démarche visant à lever les incohérences entre PPRI et document d'urbanisme »

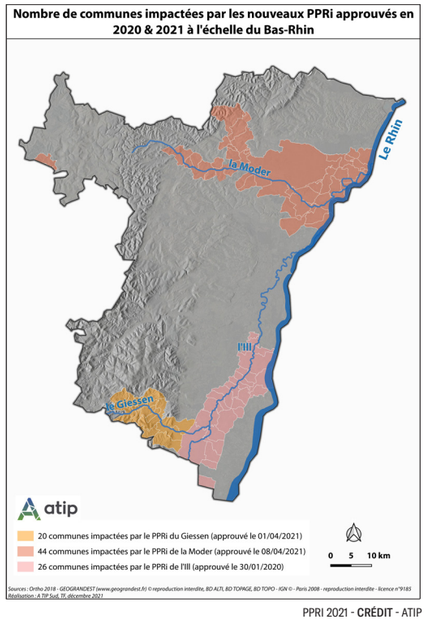

PPRI 2021 - **CRÉDIT** - ATIP

GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

Élections départementales et régionales 2021

Les 292 communes adhérentes à la mission gestion des listes électorales de l'ATIP ont été accompagnées aux spécificités de ce double scrutin selon une méthodologie déjà éprouvée lors des dernières échéances électorales : transmission en amont d'un calendrier prévisionnel détaillant toutes les étapes réglementaires et les actions à réaliser sur le logiciel (arrêt des listes, réunion de la commission de contrôle, édition du tableau des 5 jours, etc.), envoi de courriels accompagnés de fiches conseils, assistance téléphonique, et enfin envoi postal des listes électorales et d'émargement.

L'organisation d'une réunion du Club Utilisateur en octobre 2021 a été l'occasion de recueillir les impressions des membres sur le déroulement des élections départementales et régionales et la qualité de l'accompagnement proposé et, parallèlement, d'identifier les souhaits d'amélioration des utilisateurs les plus expérimentés.

Témoignage

Mme. Anka CLEMENTE
Secrétaire de mairie de la Commune de Truchtersheim

Depuis la mise en place du Répertoire Electoral Unique, l'ATIP nous a accompagné pas à pas. L'assistance par le biais des mails est très réactive. Chaque demande a été prise en compte (changement du logo de la Commune, insertion de la signature du maire et de la Marianne, création de nouvelles rues, etc.). Les tutoriels envoyés sont de grande utilité et sont de très bons supports de travail. Nous sommes aiguillés sur le calendrier électoral et de ce fait, aucune date n'est manquée. L'interface ATIPELEC est très lisible, le tableau de bord permet une visualisation très nette des actions à mener et celles en cours. Les extractions sont aisées et permettent des impressions des listes électorales supplémentaires. Nos demandes spécifiques (pour l'impression des cartes électorales complémentaires par exemple) ont également été honorées. Enfin, nous apprécions de pouvoir garder un contact téléphonique avec des intervenants très professionnels.

Chiffres clés

> 296 Communes

TRAITEMENT DES PAIES ET DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Création d'un nouveau service : la paie à façon

Ce service complète l'offre actuelle avec un niveau d'accompagnement des adhérents plus poussé. Le Comité syndical a validé la création de ce nouveau service en février 2021 après une analyse des besoins des membres de l'ATIP réalisée via une enquête. Des outils ont été élaborés pour optimiser les échanges d'information entre les collectivités et l'équipe des gestionnaires : fiches navettes, fiches conseil, diagnostic complet des paies au démarrage, etc ; les supports de communication ont été refondus pour clarifier le contenu des 2 services proposés (mise à disposition du logiciel et paie à façon), et une campagne d'information a été lancée. Les premières communes qui bénéficient de la paie à façon ont démarré au 1er septembre. En fin d'année 2021, elles sont une trentaine.

Témoignage

Mme. Marina SCHLUND
Secrétaire de mairie à Wasserbourg

« Je suis très satisfaite de la mission paie à façon et de ses composantes. La fiche navette utilisée est claire et lisible. J'apprécie également la rapidité des réponses et l'envoi des fiches de paie pour contrôle. Je tiens à souligner la très bonne relation nouée avec les gestionnaires : le fait d'avoir conservé la relation téléphonique et par mail est très important pour moi dans le cadre de la paie à façon ».

Chiffres clés

> 289 Communes
> dont 28 pour la paie à façon

OUTILS LOGICIELS ET MODÈLES

Démat'ADS

Un chantier global de modernisation des outils d'instruction

En 2021 l'ATIP a conduit un grand chantier interne pour répondre aux obligations liées à la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. L'objectif : proposer à partir du 1er janvier 2022 aux communes membres de l'ATIP et aux usagers un téléservice, offrant une solution de saisine par voie électronique (SVE) pour déposer et suivre leurs demandes en ligne. Connecté au logiciel métier Cart@DS, les informations saisies par le demandeur y sont automatiquement intégrées. En vue de son déploiement et pour mieux l'adapter aux besoins des usagers, le téléservice a été testé par les instructeurs ADS, des communes pilotes, une étude notariale. Parallèlement l'État, déploie une plateforme dédiée à l'instruction des autorisations d'urbanisme : Plat'AU. Cet outil permet aux acteurs de la chaine d'instruction de communiquer par voie dématérialisée (consultations des services, transmissions au contrôle de légalité, au service fiscalité). L'ATIP a conduit les évolutions nécessaires sur le logiciel Cart@DS et dans ses processus internes afin que toutes les communes adhérentes à la mission ADS bénéficient d'un service intégralement dématérialisé.

« L'ADS entre dans l'ère numérique »

DOCUMENTATION DÉMAT' ADS - ATIP

Le mot du Président de la commission ADS

M. Jean BIEHLER

« La dématérialisation implique des modifications profondes du métier d'instruction, des flux et des outils. L'ATIP s'est fortement mobilisée pour adapter ses méthodes et former ses équipes. L'ATIP a à cœur d'accompagner au mieux ses membres dans ce chantier stratégique. Aussi, a-t-elle mené de nombreuses actions vers les communes : Flash, fiches explicatives, kit de communication, webinaires, formations à l'utilisation de Cart@DS. »

Chiffres clés

Animations et formations en 2021
> 23 webinaires
> 618 participants

MISSION TRANSVERSALE

Tableau de bord de suivi de l'activité ADS

Données sur les logements autorisés par EPCI

MISSIONS ENGAGÉES PAR L'ATIP

- Définition d'un cadre méthodologique précis et d'une notice explicative
- Mise en place d'un protocole d'extraction des données ADS
- Consolidation et exploitation des données ADS disponibles
- Production cartographique et données statistiques
- Mise en forme didactique des fiches intercommunales

Histoire du projet

Depuis 2018, l'ATIP s'est engagée avec le soutien de la CeA dans un vaste chantier d'exploitation et de valorisation des données issues de son activité d'instruction des demandes d'urbanisme (ADS). Après la mise au point de tableau de bord de l'activité ADS à l'attention des communes membres de l'ATIP (2019), une nouvelle version orientée spécifiquement sur le suivi des autorisations liées à la production de logement sur le territoire intercommunal a été conçue. Un cadre méthodologique précis a été élaboré par l'ATIP à partir des données disponibles et consolidées issues de son activité ADS. Ce tableau de bord, qui sera reconduit annuellement, veille à offrir une vision pluriannuelle des logements autorisés et de leur typologie afin d'éclairer des dynamiques territoriales récentes dans un contexte de maîtrise de la ressource foncière.

« Une innovation en matière de connaissance et de suivi des dynamiques territoriales »

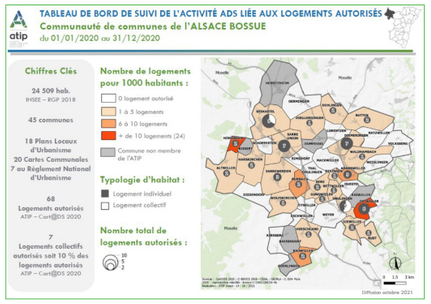

CRÉDIT : ATIP

Le mot de la Directrice

Mme. Florence WIEL

« Les données des autorisations d'urbanisme délivrées par les collectivités compétentes fournissent des indicateurs sur les demandes de construction ou de travaux du territoire. Elles peuvent renseigner les collectivités sur la manière dont leurs documents d'urbanisme encadrent la construction dans les faits. Cette connaissance « de ce qui se passe en direct », complétée par d'autres outils de connaissance territoriale est stratégique dans le cadre de la maîtrise de la consommation de la ressource foncière et la mise en œuvre du ZAN (zéro artificialisation nette). »

Chiffres clés

> EPCI concernés : 16
> Nbr de logements autorisés : 2 230 *(2020)*
> Nbr de logements individuels autorisés : 1 222 *(2020)*
> Nbr de logements collectifs autorisés : 1 008 *(2020)*

FORMATIONS

Formations aux élus et agents de collectivités

En partenariat avec l'association des Maires et des Présidents d'EPCI du Bas-Rhin

ACTIONS MENÉES PAR L'ATIP

- Des offres de formations catalogue
- Des formations dédiées en commune
- Des Webinaires pour les élus en partenariat avec l'association des Maires du Bas-Rhin

PARTENAIRES

- Association des Maires, IPAG, ENGEES
- Réseau d'Ingénierie Territoriale : ADIRA, SDEA, EPFA, CAUE
- UDAP67 (ABF)

Depuis 4 ans l'ATIP propose des formations aux élus et agents de collectivités en partenariat avec l'Association des Maires. Son catalogue s'est enrichi pour répondre aux besoins spécifiques des élus : des formations d'initiation « Panorama de l'urbanisme et de l'aménagement » et sur l'élaboration et l'évolution des PLU mais aussi des formations dédiées spécialement conçues à la demande des équipes municipales portant sur la prise en main des PLU. Sous l'impulsion de l'association des Maires du Bas-Rhin, en réponses aux défis et enjeux des territoires, l'ATIP a animé des Webinaires autour du ZAN, en partenariat avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, de la loi Climat Résilience et de l'application du droit des sols (ADS) en articulation avec la protection du patrimoine, avec les services de l'UDAP67.

« Se former pour décider et agir »

CRÉDIT : ATIP

Le mot de la Secrétaire Générale AM67

Mme. Laurence JOST-LIENHARD
Maire de Bosselshausen

« Depuis juillet 2020, l'AM67 a organisé des formations flash. L'ATIP a été un partenaire omniprésent face aux problématiques liées à l'urbanisme. Pour les élus, l'urbanisme est un sujet complexe qui nécessite une actualisation permanente des connaissances et une compréhension des dispositifs et des démarches face à l'évolution de la législation et aux exigences des pétitionnaires. »

Chiffres clés

> 16 sessions de formations catalogue
> 3 formations dédiées
> 4 Webinaires avec l'association des Maires

MISSION TRANSVERSALE

Veille – ZAN Loi Climat Résilience

Volet sur la prise en compte de l'eau dans les projets

ACTIONS MENÉES PAR L'ATIP

- Une veille juridique et technique
- Des formations et animations autour du ZAN, de la loi Climat Résilience, de la gestion intégrée des eaux pluviales
- Des échanges avec le Réseau d'Ingénierie Territorial d'Alsace (ADIRA, SDEA, EFPA, CAUE), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'ADOPTA

Dans un contexte de transformation du cadre normatif lié à l'adoption de la loi Climat Résilience du 22 août 2021, de mutations profondes des modèles d'aménagement et notamment de la nécessaire prise en compte de l'eau dans les projets, les équipes de l'ATIP ont organisé une veille dédiée autour de ces thématiques. Une animation spécifique (webinaires, fiches) a été conçue en interne notamment avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et l'ADOPTA pour le volet « eau » mais aussi en direction des élus, des membres de l'ATIP en lien avec le réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace. Enfin, dans le cadre de son partenariat avec le SDEA, l'ATIP a conçu et entamé des actions ciblées : échanges techniques relatifs aux nouvelles pratiques (ex. études de déraccordement, infiltration), définition de méthodes communes, partage de veille, etc.

« De nouveaux modèles d'aménagement résilients et écologiques à penser et mettre en œuvre »

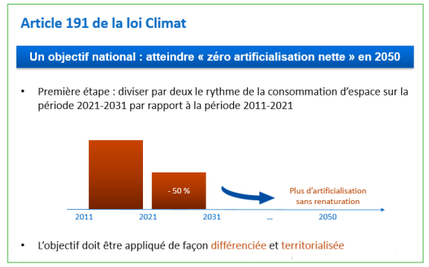

CRÉDIT : ATIP

Le mot du Président de la commission Attractivité

M. Jean Lucien NETZER

« L'ATIP est au cœur de la transformation des modèles induits par la loi Climat Résilience et le ZAN dans le domaine l'aménagement et de l'urbanisme, en lien avec ses partenaires du Réseau d'Ingénierie Territorial d'Alsace. L'ATIP s'engage aux côtés des collectivités pour mener les études et actions afin de concevoir et mettre en œuvre la vision stratégique des territoires (Schémas directeurs des zones d'activités, suivi de la mise en œuvre des PLUI, des autorisations d'urbanisme, prise en compte de l'eau dans les projets, expérimentation de l'instruction de DIA en lien avec l'exercice du droit de préemption urbain et des enjeux foncier ...). La veille juridique et technique, les formations, les animations et webinaires sont autant d'actions menées par l'ATIP en 2021, en parallèle de son accompagnement technique, pour sensibiliser les élus, les agents des collectivités et partenaires, à ce changement radical de contexte.»

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

SYNTHÈSES ET CHIFFRES CLÉS

2021

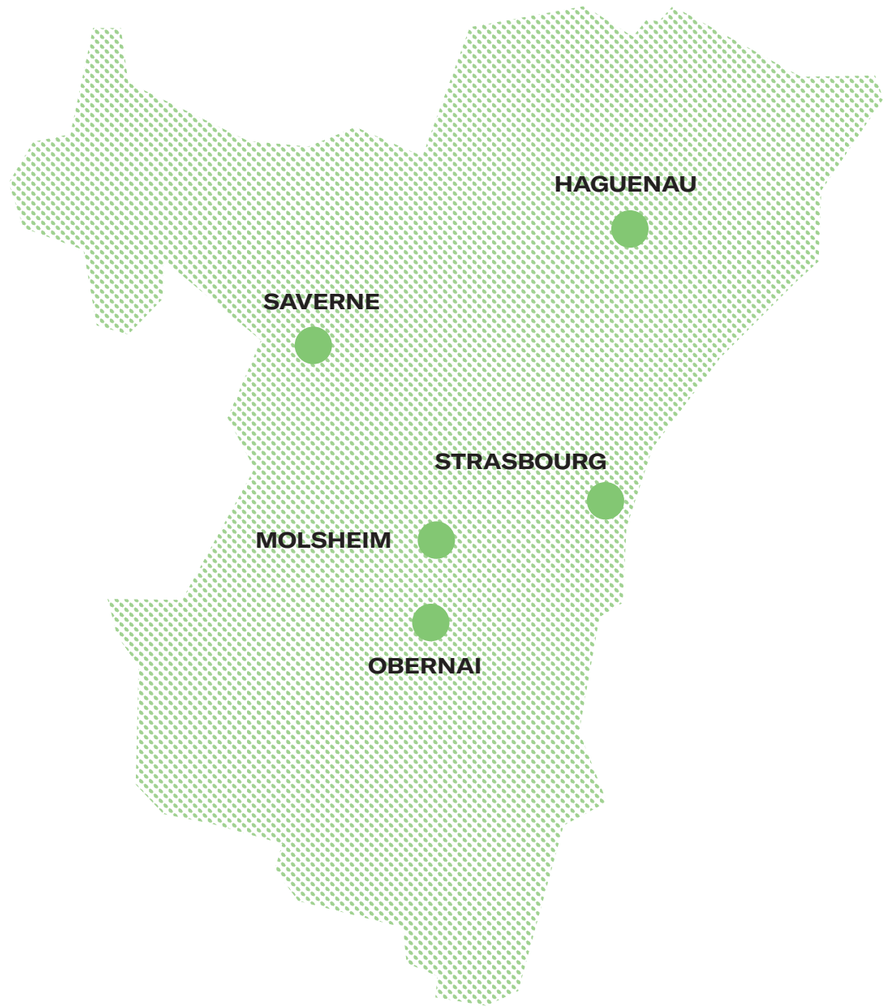

Mission Instruction du Droit des Sols

CHIFFRE CLÉ

+55%

Sur l'année 2021, + 55% d'augmentation de la charge (+ 80% au printemps)

Les équipes ont connu une très forte activité ADS, qui a débuté en juin 2020 et qui a perduré durant toute l'année 2021. Pour y faire face, la réponse de l'ATIP a porté sur le maintien du Plan de Priorisation de l'Activité et sur le renforcement des équipes d'instruction.

Le second fait marquant de l'année 2021 a été la conduite des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction ADS. L'ATIP s'est préparée en profondeur pour offrir ce service à l'ensemble de ses membres dès le 1er janvier 2022. Les nouvelles fonctionnalités offrent un gain important d'efficacité et de confort à la fois pour les administrés et les services. Ainsi, durant toute l'année, le logiciel métier Cart@DS, les outils de suivi, les modèles ont été adaptés et améliorés.

Un téléservice permettant aux usagers de déposer leurs demandes par voie dématérialisée a également été développé. De nombreuses phases de test ont été organisées, avec des communes pilotes, des services pilotes et les équipes d'instruction. Enfin, l'enjeu réside aussi dans l'appropriation de l'outil par tous les usagers. De nombreuses communications et formations au nouvel outil ont été organisées avec l'ensemble des acteurs concernés. Elles se poursuivront en 2022.

En 2021 a également été mis en place une nouvelle formation, le B.A.-BA de l'ADS, dédiée au personnel communal nouvellement en poste et en lien avec la formation sur le logiciel Cart@DS.

Secteur ADS	Nbr total de dossiers en 2021	CUa	CUb	DP	PA	PC	PD	Communes ADS
Antenne Molsheim	6 824	2 073	193	3 231	56	1 174	97	70
Territoire Nord	11 815	3 156	131	5 845	64	2 237	282	137
Territoire Ouest	8 394	2 347	150	4 134	65	1 484	214	160
Territoire Sud	7 970	2 324	161	3 592	90	1 635	168	96
Total	**35 003**	**9 900**	**635**	**16 802**	**275**	**6 630**	**761**	**463**

CUa : Certificat d'Urbanisme informatif / CUb : Certificat d'Urbanisme opérationnel / DP : Déclaration Préalable / PA : Permis d'Aménager / PC : Permis de Construire / PD : Permis de Démolir

Mission Conseil

CHIFFRE CLÉ

146

Conseils dispensés en 2021

Toute collectivité membre peut solliciter l'ATIP au titre de questionnements relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, urbanisme, aménagement, fiscalité et environnement). Le temps mobilisé par le conseil est, tous métiers cumulés, de 2 heures à 4 demi-journées au maximum.

Toute sollicitation pour un conseil fait l'objet, dans un premier temps, d'une analyse de la demande et de son contexte. Celle-ci amène très souvent à reformuler les questionnements et à élargir les problématiques.

L'activité de conseil monopolise des compétences transversales (études-ADS), s'appuie quasi systématiquement sur de l'expertise métier croisée en interne, et fait l'objet d'une restitution écrite. Dans certains cas, et en accord avec la collectivité, il peut y avoir une sollicitation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace dans le cadre d'une réunion d'échanges visant à partager un sujet et mettre à plat les contributions possibles de chaque structure. L'objectif est de remettre une réponse à la problématique posée en donnant de la lisibilité sur les solutions à mettre en œuvre ; il s'agit d'éclairer la collectivité sur des éléments techniques et réglementaires ou encore de l'aider à construire sa décision sur l'engagement de démarches ou de procédures.

En 2021, l'ATIP a été mobilisée dans le cadre d'environ 150 demandes de conseils, tous territoires confondus. Une majorité de ces conseils ont été conduits sans aboutir par après sur une mission d'accompagnement technique. D'autres se sont inscrits à l'aval, à l'amont ou encore de manière complémentaire à des missions d'accompagnement technique en cours.

Les questionnements majoritaires ont porté sur des procédures d'évolution d'un document d'urbanisme, la lecture et l'interprétation de règles d'urbanisme, des sujets liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme ou encore le financement des équipements publics.

L'activité et les questions posées sont directement liées au quotidien des collectivités et leur permettent d'avancer dans la mise en œuvre de leur projet ou la gestion de l'existant.

« Le conseil, un maillon déterminant en phase d'émergence de projet, avant la conception et la mise en œuvre opérationnelle »

Accompagnement technique en urbanisme

CHIFFRES CLÉS

130 *dossiers en cours toutes opérations confondues*

L'ATIP accompagne les communes et EPCI membres dans l'élaboration ou l'évolution de leurs documents d'urbanisme.

2021 a vu en particulier l'approbation de plusieurs plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) par le Préfet, ce qui a suscité un besoin d'accompagnement spécifique pour adapter les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées. L'ATIP a aussi accompagné d'autres procédures : l'élaboration d'une carte communale ou encore la délimitation du périmètre des abords d'un monument historique.

L'ATIP a été particulièrement présente en 2021 auprès des EPCI membres, et notamment sur la manière de faire vivre un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé : assistance à l'organisation du débat annuel sur l'urbanisme, réflexions sur la collaboration entre l'EPCI et les communes dans le cadre des évolutions du PLUi, réalisation des procédures (modifications, révisions allégées) décidées par les collectivités.

Enfin, l'année 2021 s'est caractérisée par une riche actualité juridique. La loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique, publiée fin 2020, puis le décret du 13 octobre 2021 ont réformé l'évaluation environnementale et la concertation publique. La loi Climat et Résilience d'août 2021 a mis au premier plan la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces différents textes ont un impact profond sur les documents d'urbanisme, tant sur le fond des projets de territoire que sur les procédures. L'ATIP s'est attachée à échanger avec ses membres et ses partenaires, et à engager les nécessaires évolutions de ses outils et de ses pratiques.

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	28
Révisions « allégées » de PLU(i)	3
Modifications de PLU(i)	28
Modifications simplifiées de PLU(i)	9
Mises à jour des annexes de PLU(i)	26
Déclarations de projets	4
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	3
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	17
Instauration du droit de préemption urbain	1
Élaborations de cartes communales	1
Délimitation du périmètre des abords d'un MH	1
Autres	9
Total	**130**

« Les procédures d'urbanisme : un domaine d'expertise de l'ATIP en évolution permanente au gré des évolutions juridiques »

Accompagnement technique en aménagement

CHIFFRES CLÉS

75 *dossiers en cours toutes opérations confondues*

La mission aménagement de l'ATIP est variée. Elle intervient en amont pour permettre d'éclairer les choix des maîtres d'ouvrage sur les possibilités d'aménagement qui s'offrent à eux, tant sur le plan du projet (pour qui, pourquoi, comment ?) que sur le plan réglementaire (quels sont les outils de procédure et de financement possibles au regard des enjeux ?).

Ainsi, la mission aménagement qui se trouve à l'interface de plusieurs thématiques a pu accompagner les membres sur des sujets et projets complexes tels que :

- l'élaboration d'une méthodologie pour définir un schéma directeur des zones d'activités
- la fiscalité de l'aménagement en adaptant les outils à chaque situation (modulation ou majoration de la taxe d'aménagement, projet urbain partenarial)
- la détermination des équipements publics / équipements propres, nécessaire à la définition des responsabilités en terme d'aménagement ;
- la rédaction des pièces de marchés publics y compris la rédaction de cahiers des charges techniques incluant les enjeux de la gestion des eaux pluviales
- la coordination des acteurs (institutionnels, maitrise d'œuvre, syndicats, etc.)

La dynamique de projet a été maintenue et renforcée grâce aux équipes territoriales et d'expertises de l'ATIP.

Territoires	NBR
Territoire NORD	17
Territoire OUEST	21
Territoire SUD	37
Total	**75**

Type d'opérations	NBR
Fiscalité	14
Projet à vocation d'habitat	14
Projet à vocation d'activité	13
Espaces publics/traverse/supports de déplacement	34
Total	**75**

« Les opérations d'aménagement : une dynamique de projet partenarial pour accompagner les choix des élus »

Mission information géographique

Après avoir été interrompues en 2020 avec à la crise sanitaire, les formations à l'utilisation d'Intrageo, le SIG (Système d'Information Géographique) de l'ATIP, ont repris sous forme de visioconférences. 13 sessions ont ainsi eu lieu en 2021, auxquelles ont participé 53 utilisateurs.
Parallèlement à la mise à jour en continu des données déjà disponibles, de nouvelles données ont été ajoutées dans le SIG : une nouvelle photographie aérienne (prises de vues de 2018), les périmètres des espaces naturels sensibles (ENS), les forêts publiques, les données sur le risque lié à la défense (fortifications et ouvrages militaires ; magasins de poudre et d'explosifs). Les données risque mouvement de terrain ont été complétées par l'intégration des Portés à connaissance risque chutes de bloc et risque lié au gonflement et retrait de l'anhydrite.

L'équipe de référents thématique de l'ATIP a poursuivi la production des fiches documentant les données :
• 20 fiches pédagogiques (définition, portée réglementaire, utilisation de la donnée) sont à présent disponibles via le SIG, en consultant les données affichées sur la carte, ou sous forme de fichier PDF publiés sur le portail.
• 20 fiches de métadonnées présentant les caractéristiques techniques des données (fabrication de la donnée, par qui…).
Une nouvelle réunion du Club IG portant sur les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) s'est tenue en juin. Cette réunion a également été l'occasion de présenter le nouveau portail de l'ATIP dédié à l'information géographique. En plus de l'accès au SIG, les utilisateurs peuvent y retrouver les différentes fiches de documentation des données, ainsi que les supports et comptes rendus des réunions du Club IG.

« Une mission pour la mutualisation et le partage de la connaissance territoriale »

CHIFFRES CLÉS

115 *adhérents à la mission information géographique : 105 communes, 6 communautés de communes, 1 PETR*

70 *données collectées, mises en forme et tenues à jour*

20 *fiches de métadonnées et pédagogiques élaborées et disponibles*

136 *personnes formées à l'utilisation du SIG Intr@GEO*

Formation des élus locaux et des services

Capitaliser et diffuser les savoirs au service des territoires, tels sont les axes de la feuille de route que s'est donnée l'ATIP dans la conception de son offre de formation.
En 2021, l'ATIP a proposé 19 sessions de formations rassemblant près de 150 participants. Soucieuse d'en faciliter l'accès, 17 d'entre elles ont été proposées en territoire par les équipes de formateurs. 4 sessions de la nouvelle formation « Panorama de l'urbanisme et de l'aménagement » conçues spécialement pour les nouveaux élus ont été organisées. Une nouvelle formation a été proposée au catalogue « élaborer et faire évoluer un PLU ».
Enfin, en réponse à des demandes spécifiques de collectivités, 4 sessions de formations sur mesure ont été réalisées.
Le nombre de personnes formées, les échanges fructueux entre les élus lors de ces sessions ainsi que les appréciations formulées par les participants révèlent une grande satisfaction. Le bilan de 4 années montre que l'offre de formations ATIP est désormais bien identifiée et répond aux besoins des élus et des agents des territoires.

« De nombreux échanges entre élus et agents des services autour des expériences de terrain »

CHIFFRES CLÉS

19 *Sessions de formation (dont 17 en territoires)*

150 *Participants*

Gestion des listes électorales

La mission gestion des listes électorales de l'ATIP a accueilli au cours de l'année 2021 les communes de Buswiller, Muhlbach, Mutzenhouse, Niedermodern, Orschwiller et Stundwiller.
Forte de 296 communes adhérentes, la mission poursuit son développement d'années en années, les secrétaires de mairie plébiscitant la simplicité du logiciel, sa synchronisation automatique avec le répertoire électoral unique tenu par l'INSEE et le soutien apporté par une équipe de gestionnaires formés aux spécificités du code électoral.
Le contexte sanitaire n'ayant pas permis la tenue de sessions plénières en présentiel en amont des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, l'enjeu a été d'être néanmoins aux côtés des communes pour préparer ces échéances électorales. L'équipe a su faire preuve à cette occasion de disponibilité et d'une réactivité sans faille. Enfin, le dernier trimestre 2021 a été l'occasion de renouer avec la tenue de la réunion du Club Utilisateurs. Cette rencontre a permis d'échanger avec un panel de communes sur les problématiques qu'elles peuvent rencontrer dans l'utilisation du logiciel et de partager un moment de convivialité.

« Accompagner les communes pour préparer les échéances électorales »

CHIFFRES CLÉS

301 278
Électeurs gérés via openElec

296 *communes adhérentes*

Traitement des paies et des indemnités des élus

La mission Paie de l'ATIP a accueilli au début de l'année 2021 six nouvelles collectivités (Dachstein, Furchhausen, Hochfelden, les Communautés de Communes de l'Alsace Bossue et de la Vallée de Villé, Stundwiller), un syndicat (le Sycofose) et un établissement nouvellement créé (le GIP Maison Santé).
Cette dernière adhésion (émanation du « sport santé sur ordonnance » dont la ville de Strasbourg est précurseur au niveau national) témoigne de la diversité des entités adhérentes à la mission paie (petites communes, communes de taille moyenne, communautés de communes, établissements d'art et de musique, CCAS, maisons de retraite…) et des filières représentées (administrative, technique, culturelle, sanitaire et sociale, sportive).
Au regard de la situation sanitaire, l'accent a été mis sur l'accompagnement proposé aux collectivités et établissements : formations à distance, envoi de fiches conseils lors de chaque échéance réglementaire (déclaration FAEFM, DIF des élus…) et réponses associant cadre réglementaire et paramétrage à opérer sur le logiciel de paie.
L'équipe a également préparé les collectivités et établissements adhérents à la mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative), obligatoire à compter du 1er janvier 2022, en communiquant sur les conséquences de cette nouvelle norme déclarative (à titre d'exemple, les adhérents n'auront plus à réaliser de déclaration mensuelle à l'Urssaf, l'ATIP se chargeant de cette modalité via la DSN) et sur la nécessité pour les utilisateurs de respecter un formalisme dans la saisie des profils de paie (nécessité d'indiquer une date de fin de contrat par exemple). Enfin, en 2021, l'ATIP a mis en place le nouveau service de paie à façon pour 28 membres.

« Une grande diversité parmi les adhérents et les filières »

CHIFFRES CLÉS

5 000
Paies réalisées chaque mois

289 *Collectivités ou établissements adhérents*
Dont 28 en paie à façon

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

STRASBOURG
• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• **Antoine LAMIC**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

HAGUENAU
• **Marie-Paule Georgel**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• **Lydie Jousseaume**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE
• **Clémentine Albertoni**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 69
clementine.albertoni@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI
• **Paulette Albert**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• **NN**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM
• **Nathalie Nouknaf**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

• **NN**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
• **Monique Oechsel**
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

PAIES ET LISTES ÉLECTORALES
• **Gildas Mignot**
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

INFORMATIQUE CART@DS
• **Eric Soeder**
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
• **Betty Desjardin**
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES
• **Antoine Lamic**
Tél : 03 88 76 67 03
antoine.lamic@atip67.fr

WWW.ATIP67.FR
03 88 76 67 03

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Hôtel de la CEA - Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9